

Séance du 21 février 2013

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 février 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à M. le Maire ; M. Jaussaud à Mme Bisauta ; M. Lozano à Mme Lauqué ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

EXCUSE : M. Aguerre.

ABSENT : M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu – Prêt de sept tableaux de Pierre-Paul Rubens à trois musées japonais.

The Mainichi Newspapers, organise l'exposition itinérante intitulée « Rubens : Inspired in Italy and Established in Antwerp », qui sera successivement présentée au public japonais dans le Bunkamura Museum of Art (9 mars au 21 avril 2013), le Kitakyushu Municipal Musuem of Art de Tokyo (28 avril au 16 juin 2013) et le Niigata Prefectural Museum of Modern Art (29 juin au 11 août 2013).

Cette exposition propose une analyse critique de la richesse du travail de Pierre-Paul Rubens (1577-1640) et de son atelier. Elle entend montrer l'influence de cette production sur ses contemporains et suiveurs et présentera, aux côtés d'œuvres du maître, des œuvres de ses collaborateurs ainsi que des gravures de traductions témoignant de la diffusion des compositions du peintre anversois.

Dans le cadre de cette exposition, le musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne, a été sollicité pour le prêt de sept peintures sur bois de Rubens, désignées ci-dessous et provenant du legs du Général Derrecagaix au musée Bonnat. La richesse des collections municipales de Bayonne sera ainsi présentée pour la première fois au Japon.

Les œuvres, au stade de l'esquisse, représentent des scènes allégoriques.

Scène mythologique (Psyché et l'Amour endormi)

huile sur bois

dimensions : 26,3 x 24 cm

inventaire CM 2

valeur d'assurance : 350 000 € (trois cent cinquante mille euros)

La découverte de la pourpre

huile sur bois

dimensions : 28,4 x 32,6 cm

inventaire CM 3

valeur d'assurance : 350 000 € (trois cent cinquante mille euros)

Scylla et Glaucus

huile sur bois

dimensions : 25,3 x 31,1 cm

inventaire CM 31

valeur d'assurance : 350 000 € (trois cent cinquante mille euros)

Pan et Syrinx

huile sur bois

dimensions : 27,8 x 27,5 cm

inventaire CM 32

valeur d'assurance : 350 000 € (trois cent cinquante mille euros)

Diane et Endymion

huile sur bois

dimensions : 26,6 x 28 cm

inventaire CM 33

valeur d'assurance : 350 000 € (trois cent cinquante mille euros)

Apollon et Daphné

huile sur bois

dimensions : 28,5 x 27 cm

inventaire CM 34

valeur d'assurance : 350 000 € (trois cent cinquante mille euros)

Le Prophète Elie reçoit d'un ange du pain et de l'eau

huile sur bois

dimensions : 66 x 54,5 cm

inventaire CM 34bis

valeur d'assurance : 350 000 € (trois cent cinquante mille euros)

Il est demandé au conseil municipal :

- d'accepter ces prêts, étant entendu que les frais de restauration des encadrements, de transport, de convoiement, d'emballage et d'assurance sont assumés directement par les musées emprunteurs, à savoir le Bunkamura Museum of Art de Tokyo, le Kitakyushu Municipal Museum of Art, et le Niigata Prefectural Museum of Modern Art, dans les conditions déterminées par la Direction générale des patrimoines dans le cadre des prêts inter-musées,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de prêt correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.